



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation

Question écrite n° 49044

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les indemnisations de victimes de traumatismes crâniens. Il n'est pas rare de constater une variation dans les indemnisations perçues par les victimes d'accident en fonction des juridictions saisies pour un préjudice analogue. La différence est encore plus systématique entre indemnisations amiables présentées par les assureurs et celles obtenues après saisine des tribunaux. Il lui demande si elle envisage d'harmoniser les pratiques afin que chacun de nos concitoyens soit correctement indemnisé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49044

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4496

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)